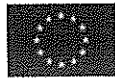




REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE SFAX



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Cahier des charges

Consultation restreinte N° 24/2017

Acquisition de matériels de laboratoire
(Dans le cadre du projet Erasmus+)

Erasmus+ Programme
Capacity-Building projects in the field of Higher Education
(E+CBHE)

South Mediterranean Welding Center
for Education Training and Quality Control, SM WELD Project
N° 561786-EPP-1-2015-1-SE-EPPKA2-CBHE-JP

Cahier des charges

ARTICLE 1 : OBJET :

L'université de sfax se propose d'acquérir suivant la réglementation en vigueur et conformément aux clauses du présent cahier des charges, le matériel de soudage cité en annexe [cahier des charges techniques]

Ce matériel est considéré en tant que fourniture simple.
Chaque soumissionnaire peut soumissionner pour un, ou plusieurs lots, ou la totalité des lots.

ARTICLE 2 : PASSATION DU MARCHE :

Le marché, objet du présent dossier sera passé par voie de consultation restreinte.

Les offres doivent parvenir sous plis fermé et anonyme, durant l'horaire du travail, au plus tard le ~~26.05.2017~~ au bureau d'ordre de l'Université de Sfax, route de l'aérodrome km 0.5 -3029 Sfax (la date du bureau d'ordre faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention : "A NE PAS OUVRIR" : Consultation Nationale 24/2017 : Acquisition de matériels d'équipement d'un laboratoire de soudage.

Cette enveloppe extérieure doit contenir une enveloppe technique A et une enveloppe financière B ainsi que L'original du cahier des charges dûment signé et paraphé par le soumissionnaire.

Enveloppe A

Intitulée « OFFRE TECHNIQUE » qui doit contenir obligatoirement la documentation technique (caractéristiques + prospectus techniques) détaillée en original, de préférence en langue française ou à défaut en langue anglaise.

Enveloppe B

Intitulée « OFFRE FINANCIERE » qui doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

La soumission par Lot

Le bordereau des prix conformément au modèle annexé au présent cahier des charges.

Une fois la remise de son plis faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

ARTICLE 3: DELAI D'EXECUTION :

Chaque soumissionnaire doit livrer tous les matériels demandés dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de la notification de la commande.

On entend par « délai d'exécution » : la livraison, l'installation, la mise en marche et la formation.

ARTICLE 4 : SERVICE APRES-VENTE

Le soumissionnaire doit s'engager à assurer le service après-vente par ses techniciens. On entend par service après-vente la maintenance et la fourniture des pièces de rechange pour les équipements proposés.

Tout soumissionnaire devra présenter à l'appui de son offre un engagement écrit concernant le service après-vente en Tunisie

ARTICLE 5 : MODELE DE DEVIS ET CONDITION DES PRIX

Le soumissionnaire sera tenu de respecter le modèle de devis figurant sur les annexes ci-joints sous peine de nullité de l'offre.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix en hors **TVA** et en toutes taxes comprises (**T.T.C.**), pour matériel et produits livrés sur site, installés, essayés et mis en marche, y compris initiations à la mise en marche et à la formation.

En outre , et d'une manière générale, les prix doivent être calculés pour matériel ou produits livrés sur site, installés, essayés et mis en marche avec formation, franc de tout frais aux risques et périls du fournisseur, dans les locaux de l'établissement affectataire. Ils doivent être fermes et non révisables.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre de prix sera lié par son offre pendant 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 7 : Variation des prix :

Le présent marché est à caractère ferme et non révisable.

ARTICLE 08 : FRAIS D'INSTALLATION DU MATERIEL

Les frais d'installation du matériel sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 09 : INITIATION A LA MISE EN MARCHE

Le fournisseur retenu doit assurer à sa charge l'initiation des utilisateurs à la mise en marche du matériel et à la formation.

ARTICLE 10 : ANALYSE ET CHOIX DES OFFRES

**** Procédure de dépouillement**

Le dépouillement se fera par Lot (chaque lot doit être constitué de tous les Items demandés, si non l'offre correspondante sera considérée comme fractionnée et par conséquent sera rejetée)

a) Première étape

La correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et classement de toutes les offres financières par ordre **croissant**.

b) Deuxième étape

La vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière le moins disant et l'attribution du marché en cas de la conformité aux cahiers des charges.

Si ladite offre technique s'avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon le classement financier d'ordre croissant.

LE PRIX ADOPTE POUR LE CLASSEMENT DES OFFRES FINANCIERES

Les prix de classement sont toujours pris en DT pour tous les soumissionnaires

Le classement final par ordre croissant pour tous les soumissionnaires se fera sur la base des prix TTC.

ARTICLE 11: CONFORMITE DU MATERIEL

La fourniture devra être conforme aux caractéristiques et spécifications techniques données au moment de la soumission et précisées sur les notices descriptives jointes à l'offre. L'Administration se réserve le droit de faire appel à des experts ou techniciens de son choix pour examiner le matériel ou produits à réceptionner.

Dans le cas où le matériel livré ainsi que les caractéristiques techniques se révélerait non conforme et à celles précisées dans les notices techniques jointes à l'offre, les frais d'expertise seront à la charge du fournisseur sans préjudice de remplacement du matériel ou produits refusés, de même que le matériel manquant ainsi que le matériel détérioré, fera l'objet d'un constat en vertu duquel l'Université demandera son remplacement ou une indemnité compensatrice du préjudice subi.

ARTICLE 12 : MODE DE PAIEMENT :

Le paiement relatif à la livraison du matériel sera effectué par mandat administratif et par virement bancaire ou postal au compte courant mentionné par écrit par le fournisseur sur production de facture en quatre (04) exemplaires avec les bons de livraison correspondants portant la prise en charge du magasinier ainsi que le procès-verbal de réception correspondant signé par les membres de la commission de dépouillement.

Les factures ou bons de livraison doivent porter obligatoirement la prise en charge du matériel livré, installé sur site et mis en marche réceptionné par les membres de la commission de dépouillement .

La dite prise en charge doit comporter nom, prénom, qualité et signature du responsable avec date et cachet

ARTICLE 13: GARANTIE

Le fournisseur garantit le matériel à livrer contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un délai minimum d'un (1) an à compter de la

date de réception du matériel ou produits (installés et mis en marche). Cette garantie s'entend matériel et main d'œuvre et déplacements.

ARTICLE 14 : PENALITES DE RETARD

Pour chaque jour de retard non justifié par écrit à l'avance, apporté dans la livraison, l'installation ou l'essai sur site et la mise en marche du matériel ou produits commandés, le fournisseur devra payer une pénalité calculée à raison de **(1.75 ‰) par jour de retard du matériel livré en retard (y compris avenants éventuel)**.

Le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder Cinq pour cent (5%) de la valeur totale du marché éventuel, sous peine de résiliation du marché.

ARTICLE 15 : RESILIATION DU MARCHE

L'université de sfax se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions suivantes :

a) En cas de son exécution totale ou partielle du marché ou des retards qui se prolongent au-delà d'un mois à compter de la date limite de livraison ; la résiliation est alors prononcée 10 (dix) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet. Il sera alors pourvu aux besoins de l'Administration par des commandes passées d'urgence ou par tout autre moyen jugé convenable, aux risques et périls du fournisseur défaillant, sans préjudice des retenus applicables aux retards accomplis au moment de la résiliation.

La différence entre les prix de la commande en cours et ceux des commandes que l'Administration pourrait être obligée de passer, sera prélevée sur les sommes dues au fournisseur défaillant à divers titres, sans préjudice des droits à exercer contre les autres biens dudit fournisseurs en cas d'insuffisance de ces sommes.

b) Lorsque le fournisseur s'est livré à des actes frauduleux notamment sur la nature et la qualité du matériel ou produits livrés ou en cours de fabrication ou de montage. Les livraisons refusées pour vice de fabrication ou ne remplissant pas les conditions du marché ou non conformes aux types commandés devront être enlevées aux frais, risques et périls du fournisseur dans les dix (10) jours et remplacées sans indemnité, dans un délai de deux mois. Faute de quoi, les dispositions du paragraphe (a) indiqué ci-dessus, seront appliquées.

c) Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du fournisseur entraînent de plein droit, la résiliation du contrat du marché éventuel.

Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du fournisseur offrent dans un délai de quinze (15) jours qui suivent l'événement de continuer, dans les mêmes conditions, l'exécution du marché, ils peuvent être agréés par l'Administration.

d) Si le titulaire du marché a failli à l'engagement objet de sa déclaration de ne pas faire par lui même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les marchés et des étapes de réalisation (décret N° 99-2013 de 13 Septembre 1999).

e) Si le montant de la pénalité a dépassé 5% du montant du marché éventuel.

ARTICLE 16 : LITIGES

En cas de contestation à l'occasion de l'exécution du présent marché et à défaut d'un accord amiable, il sera fait attribution de juridiction aux tribunaux tunisiens compétents.

ARTICLE 17 : REGLEMENTATION

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution du marché éventuel sera régie par le décret n° 1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics et par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes, de biens et de services annexés au journal officiel N° 80 du 4 Octobre 1996.

LU ET ACCEPTE

....., le

Le Soumissionnaire

(Date, signature, cachet,
nom et prénoms et qualité du signataire)

VU ET APPROUVE

SFAX, le... 15 DEC 2017

Le Président de l'Université



ANNEXE

SOUSSION¹

Lot N°.....

Je soussigné²

dénomination de la Société

siège Social (adresse)

Boîte postale Code postal Ville

Usine (adresse)

Téléphone (s) Fax

Registre de Commerce N° Ville

Affiliation à la C.N.S.S. N° du

Domiciliation bancaire

C.C.B. N°

La présente soumission est valable pour une période de 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous les renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant total de ma soumission en toutes taxes comprises et en Dinars tunisiens : (en toutes lettres et en chiffres)³:

Fait à, le.....

Nom et Prénoms, date, signature
Cachet et qualité du signataire

¹ La présente soumission doit être datée et signée.

² Nom, Prénoms et Qualité.

³ le montant de la soumission doit être obligatoirement mentionné

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ DE SFAX

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ

.....
APPROUVE LE :
ET NOTIFIÉ LE :
D'UN MONTANT DE : DT/.....,
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION N° POUR L'ACQUISITION
DE

L'An Deux Mille....., le, nous soussignés

Messieurs / Mesdames :

- Nom, Prénom et Qualité.....
- Nom, Prénom et Qualité.....
- Nom, Prénom et Qualité
- Nom, Prénom et Qualité.....
- Nom, Prénom et Qualité.....
- Nom, Prénom et Qualité
- Représentant du Fournisseur (Nom, Prénom et Qualité) :.....

Après avoir vérifié et examiné l'ensemble des équipements objet du Marché cité ci-dessus - livrés le, installés et mis en marche le, nous certifions que lesdits équipements ainsi que les travaux d'installation et de mise en marche répondent, après essais satisfaisants aux spécifications prescrites au contrat et au cahier des charges et qu'ils peuvent être, par conséquent, reçus.

SIGNATURE DES MEMBRES

**SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS
DU FOURNISSEUR**

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE SFAX

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Consultation restreinte N° 24/2017

**Erasmus+ Programme
Capacity-Building projects in the field of Higher Education
(E+CBHE)**

**South Mediterranean Welding Center
for Education Training and Quality Control, SM WELD Project N°
561786-EPP-1-2015-1-SE-EPPKA2-CBHE-JP**

Lot 01: Tronçonneuse

Item	Désignation	Quantité
1	Tronçonneuse de table	1

Lot 02 : Equipement métallurgique

Item	Désignation	Quantité
1	Polisseuse semi-automatique	1
2	Micro/macro duromètre semi-automatique	1

Formulaire de réponse

Lot 1 : Tronçonneuse

Caractéristiques Techniques minimales Exigées.	Qté	Soumissionnaire :
	 Spécifications Techniques Proposées
<p>• Tronçonneuse</p> <p>Tronçonneuse de table avec réservoir intégré dans le bâti de la machine Permet une coupe à froid de tous métaux avec une rugosité maximum de Ra = 1 µm.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ structure de base rigide & carter en acier inoxydable AISI 304. ▪ ouverture d'accès sur le coté droit pour la coupe de pièces longues. ▪ réservoir intégré de 18 litres pour le liquide réfrigérant / de coupe avec robinet de vidange à l'arrière de la machine. ▪ table de travail en fonte de fer avec rainures en T de 250x250 mm, protégée contre la corrosion par un nickelage chimique. ▪ espace de travail interne minimum (sous meule) : 560x380x120 mm. ▪ moteur de coupe avec carter en fonte, soutenu par un levier en acier inoxydable, complètement hermétique. ▪ disque de tronçonnage fixé directement sur l'axe moteur et entourée par un carter fixe en acier inoxydable. ▪ une bague d'adaptation Ø 32 mm. ▪ système d'arrosage avec pompe à moteur électrique de recyclage du liquide réfrigérant, deux becs réglables et un robinet de débit. ▪ grille en acier inoxydable à l'avant de la chambre de coupe pour la récupération facile des résidus de coupe. ▪ capot transparent en polycarbonate avec une armature robuste en aluminium anodisée pour une visibilité complètement sur la zone de coupe. ▪ tronçonneuse montée sur des appuis antivibratoires réglables. ▪ commutateur marche-arrêt intégré au levier de déplacement avec commande simultanée du moteur de coupe et de l'arrosage. 	1	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ conforme complètement aux règles de sécurité de la CE : * commutateur alimenté en basse tension (24V) * serrure de sûreté montée sur le capot, empêche l'ouverture du capot quand le disque de tronçonnage tourne. * ouverture(s) d'accès automatiquement fermée(s) si non utilisée(s). ▪ diamètre maximum du disque de tronçonnage : 300 mm. ▪ diamètre maximum de coupe (un serrage) : 100 mm. ▪ vitesse de rotation du disque : 2.800 tr/min. ▪ distance maxi entre l'axe du disque et la table de travail : 240 mm. ▪ puissance du moteur de coupe : 2,2 kW ▪ puissance du moteur de pompe : 0,18 kW ▪ contenance du réservoir de liquide de refroidissement : 20 litres. ▪ alimentation électrique: 380~400 V triphasé. ▪ Eclairage basse tension 24 V de la zone de coupe <p>Fournitures demandées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 disques de tronçonnage Ø 300 mm pour aciers durs. ▪ 2 disques de tronçonnage Ø 300 mm pour usage général. ▪ 2 disques de tronçonnage Ø 300 mm pour non ferreux. ▪ 1 litre d'additif pour liquide de coupe ▪ Double étau a serrage rapide, nickelé, avec support indépendant d'échantillons, ouverture maxi 120 mm ▪ mode d'emploi et certificat de conformité CE. 		
--	--	--

Formulaire de réponse

Lot 2 : Equipement métallurgique

Caractéristiques Techniques minimales Exigées.	Qté	Soumissionnaire :
		Spécifications Techniques Proposées
<ul style="list-style-type: none"> • polisseuse semi-automatique : structure robuste avec revêtement en tôles d'acier peintes & cuite au four. cuve enveloppante en aluminium anodisé pour une protection maximale contre les projections. moteur puissant avec réducteur, fonctionne sans bruit et vibrations même à charge élevée. - pieds supports anti chocs et vibrations. - alimentation en eau avec robinet pour le réglage précis du débit. - support de plateau de travail fixé par 3 vis - un plateau de polissage en acier inox magnétique pour disques métalliques Ø200 mm - un porte échantillon pour le polissage automatique d'un échantillon Ø 40 mm - vitesse de rotation minimum 300 tours/minute - un moteur 180 W, protégé contre les surcharges - un interrupteur général - un interrupteur arrêt d'urgence - un fusible de protection alimentation courant alternatif monophasé: 220V/ 50Hz La polisseuse doit être certifiée CE. 	1	
<ul style="list-style-type: none"> • micro/macro duromètre semi-automatique Permet la mesure de micro-macro dureté avec une méthode de mesure optique. Indenteurs : 1 Vickers, 1 Knoop Application de la charge avec un capteur de force offrant la possibilité d'avoir la variation de force au cours de l'essai avec un système à boucle fermée Gamme de charge : de 10gf jusqu'à un minimum de 1kgf. Minimum 8 Positions permettant la mesure au minimum de : - Vickers : HV0.010 ; HV0.025 ; HV0.050 ; HV0.1 ; HV0.2 ; HV0.3 ; HV0.5 ; HV1. - Knoop HK0.01, HK0.025, HK0.05, HK0.1, HK0.2, HK0.3, HK0.5, HK1. 	1	

Avec une précision \leq à 0.5% de la valeur de la force appliquée relative aux charges minimales applicables: 10gf, 25gf, 50gf, 100gf, 200gf, 300gf, 500gf, et 1kgf.

- Temps de charge réglable variant de 1 à 60 seconds minimum avec un incrément de 1s.

- Oculaire digital

- Objectifs : x10 et x40

- Hauteur de la pièce minimum 90mm

- Balayage horizontal 100mm x 100mm

- Précision de lecture minimum 0.01mm

- Caméra HD min 5Mpx

- Logiciel d'analyse d'image pour mesurer l'empreinte

- Ordinateur intégré ou indépendant pour la

visualisation et la mesure de l'empreinte

- les Indenteurs doivent être certifiés (ASTM, DIN, ISO)

- De plus fournir des Pièces de références de dureté certifiée (ASTM, DIN, ISO)

Alimentation courant alternatif monophasé: 220V/ 50Hz

Certification CE, de plus le micro-duromètre doit

respecter au minimum les normes ISO, ASTM, JIS et

Nadcap.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE SFAX

OFFRE FINANCIERE

Consultation restreinte N° 24/2017

Erasmus+ Programme

**Capacity-Building projects in the field of Higher Education
(E+CBHE)**

**South Mediterranean Welding Center
for Education Training and Quality Control, SM WELD Project N°
561786-EPP-1-2015-1-SE-EPPKA2-CBHE-JP**

BORDEREAU DES PRIX

Lot 1 : Tronçonneuse

ITEM	DESIGNATION	QTE	REFERENCE ET MODELE	PAYS/ D'ORIGINE	P.U H.T	% TVA	PRIX TTC	
							UNIT.	GLOB.
01	Tronçonneuse de table	1						
	TOTAL LOT						Total TTC	

Montant Total en toutes lettres (Toutes taxes comprises)

.....

.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

.....le.....

BORDEREAU DES PRIX

Lot 2 : Equipement métallurgique

ITEM	DESIGNATION	QTE	REFERENCE ET MODELE	PAYS/ D'ORIGINE	P.U H.T	% TVA	PRIX TTC	
							UNIT.	GLOB.
01	Polisseuse semi-automatique	1						
02	Micro/macro duromètre semi-automatique	1						
	TOTAL LOT						Total	TTC

Montant Total en toutes lettres (Toutes taxes comprises)

.....

.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

.....le.....